

Subventions aux associations diverses

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la 4^{ème} Commission, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'attribution des subventions suivantes :

	Reçu en 1990	1er versement 1991	2ème versement 1991
ASPTT	7 000 F	3 000 F	4 000 F
Club Canin	-	-	2 000 F
La Torcolienne	4 000 F	-	4 000 F
Echel 25	6 000 F	20 000 F	20 000 F
Alternative Chantiers	-	-	20 000 F

La dépense totale, soit 50 000 F, est à prélever sur le chapitre 945.90/657 code service 41070 du BP 1991.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je précise qu'Echel 25 est une association qui s'occupe de la restauration du patrimoine et qui organise des chantiers des jeunes bénévoles. Alternative-Chantiers est un peu le même genre d'association.

M. ALAUZET : Pour demander à Jean-Louis FOUSSERET de nous indiquer les raisons -malheureusement je n'ai pas pu assister à la commission- de l'augmentation considérable de la subvention allouée à Echel 25 puisqu'elle passe de 6 000 F à 40 000 F.

M. FOUSSERET : Echel 25 a mis en place dès l'année dernière un programme d'interventions sur les murs de la Citadelle. Vous avez pu remarquer que le bastion situé devant la Citadelle et qui était couvert de végétation a été entièrement restauré par cette association. Un programme très important de restauration va également être engagé l'année prochaine et les travaux de plus en plus importants réalisés par Echel 25 nécessitent l'augmentation de cette subvention. Ce sont des jeunes volontaires qui viennent de tous les pays et qui font un travail très intéressant de restauration du patrimoine comme Alternative-Chantiers le fait au Fort de Chaudanne.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Cela correspond donc à des activités plus importantes.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.